

Indivision AUBERT

122 avenue René Cassin

47200 Marmande

07 78 38 33 44

Objet : **Révision du PLU Marmande (Urbanisme) pour la parcelle EH46**

Monsieur Le Maire,

La révision du PLU, concerne l'ensemble de la commune de Marmande donc aussi la partie EST dont nous sommes habitants et propriétaires d'un bien.

Dans le journal « MARMANDE », un article a attiré notre attention. Celui-ci concerne le manque de terrains à bâtir sur la commune. Le PLU est donc le moyen de reclasser les terrains agricoles en terrains constructibles.

Nous réitérons notre demande, concernant le changement de statut de notre parcelle cadastrée EH46 (anciennement constructible avant le PLU 2010/2011) d'une superficie de 1941 m², **actuellement en parcelle agricole, pour devenir à nouveau une parcelle à bâtir**. Celle-ci se situe entre 2 pavillons à proximité des écoles primaires, collèges et lycée, structures sportives (golf, aérodrome, etc....).

Cette parcelle est actuellement en friche, car aucun agriculteur ou entrepreneur agricole ne veulent l'entretenir sous prétexte que leur matériel est trop imposant pour cette superficie, ou trop près des habitations suivant la loi des implantations agricoles. Par conséquent, **le statut agricole n'est pas cohérent**.

L'argent étant le nerf de la guerre et que Marmande a besoin de beaucoup, beaucoup de recettes, cette parcelle peut rapporter des taxes à la construction et les taxes foncières, ce qui n'est pas négligeable, et cela sans que les marmandais ne déboursent 1€.

Nous espérons que vous prendrez en compte cet aspect financier certes minime, mais durable mais également l'aspect humain de familles qui veulent s'intégrer et apporter un enrichissement à notre ville.

Nous avons été contacté à plusieurs reprises par des particuliers désireux de s'installer aux portes de Marmande afin de construire une maison individuelle et hors d'un lotissement

Monsieur Le Maire, vous recherchez des terrains à bâtir et nous vous en proposons 1, donc faites s'il vous plait le nécessaire pour transformer cette parcelle déclarée abusivement agricole (qui ne sera jamais exploitable) en parcelle constructible, afin de pouvoir accueillir définitivement de nouvelles familles sur la commune de Marmande.

Cordialement,

Monsieur Lionel AUBERT, Monsieur David AUBERT, Madame Marie TOURETTE veuve AUBERT

Fait à Marmande, le 13 novembre 2024.